

cords permettant aux membres des forces armées d'y voyager librement pourvu qu'ils aient en leur possession une carte d'identité militaire ainsi que leur feuille de

route ou de congé. Des accords réciproques autorisent les militaires des divers pays membres de l'OTAN à voyager au Canada dans les mêmes conditions.

## L'ANNONCE DE LA SIGNATURE D'UN ARMISTICE EN CORÉE

*Déclaration du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. L. B. Pearson, le 26 juillet 1953.*

La bonne nouvelle qui nous arrive de Corée répond aux vœux que formaient des millions de personnes dans le monde pour que l'on fasse cesser la guerre à des conditions honorables.

Notre première pensée va à ceux qui ont défendu les principes des Nations Unies au prix de leur vie et dans l'espoir que leur dévouement pourrait nous épargner l'horreur destructive d'une autre guerre mondiale.

Le 25 juin 1950, l'Organisation des Nations Unies se trouvait en face de sa plus grande épreuve: l'agression déclenchée contre la République de Corée. Cette épreuve, les Nations Unies l'ont affrontée dans l'esprit de la Charte. En résistant à l'agression en Corée, puis en y mettant fin, elles ont diminué les chances d'une agression victorieuse sur un autre théâtre.

Pendant près de trois ans de combats acharnés, et dans des conditions extrêmement pénibles, les forces confiées au commandement des Nations Unies — et fournies surtout par la République de Corée et les États-Unis d'Amérique — se sont acquittées de leur tâche avec courage et détermination.

L'armistice va mettre fin aux hostilités en Corée, premier pas vers un règlement pacifique dans cette région.

Il s'agira ensuite de réunir l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de préparer le terrain pour la conférence politique recommandée dans l'accord d'armistice. Avant que cette conférence puisse être convoquée, l'Assemblée devra prendre un certain nombre de décisions. De plus, il faudra

que les Nations Unies adoptent de nouvelles mesures en vue d'aider les Coréens à restaurer leur pays dévasté.

C'est pourquoi, à titre de président de l'Assemblée, et conformément à la résolution adoptée par celle-ci le 18 avril dernier, je fais savoir ce soir aux gouvernements des États membres que l'Assemblée se réunira de nouveau au siège des Nations Unies, le lundi 17 août afin d'examiner ces divers aspects de la question coréenne.

La signature de l'armistice met fin à trois années de guerre sanglante. Mais ce n'est là que le début d'une phase nouvelle et difficile: l'établissement de la paix.

Cette nouvelle étape ne sera franchie avec succès en Corée que si tous les intéressés observent fidèlement et scrupuleusement les conditions de l'armistice.

S'il en est ainsi, nous pourrons ensuite passer à l'étape suivante et travailler à effectuer un règlement politique et la restauration d'une Corée libre, démocratique et unie, pour lesquels le peuple coréen a si vaillamment combattu. Pareil règlement devrait aboutir à la solution des questions en litige dans tout l'Extrême-Orient.

L'ampleur de l'effort déjà accompli pour faire régner la paix en Corée et pour assurer l'unification de ce pays marque la mesure de la tâche qu'il reste à remplir. Cette tâche, nous ne pourrons la mener à bien qu'à la condition de nous conformer aux principes de la Charte et de conserver l'esprit de solidarité qui nous a permis d'en arriver au point où nous sommes, sur la route longue et pénible qui mène à la paix.

## NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. A. D. P. Heeney, délégué du Canada à l'OTAN à Paris avant d'être nommé ambassadeur du Canada aux États-Unis, est affecté provisoirement à l'administration centrale, le 15 juillet 1953.
- M. W. A. Irwin, de l'administration centrale, rejoint son poste à Canberra comme haut commissaire du Canada en Australie, le 19 juillet 1953.
- M. E. H. Norman, de l'administration centrale, rejoint son poste à Wellington comme haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, le 21 juillet 1953.
- M. L. G. Chance, qui était à Genève avant d'être nommé consul général à Los Angeles, est affecté provisoirement à l'administration centrale, le 27 juillet 1953.
- M. E. P. Black, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à la légation du Canada à Stockholm, le 1<sup>er</sup> juin 1953.